



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question écrite n° 100515

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable qui n'est pas sans savoir que les cétacés sont en voie de disparition du fait notamment de la chasse dont ils font l'objet par les êtres humains. Interdite depuis 1956 par un moratoire instauré par la commission baleinière internationale, la chasse à la baleine - que certains pays comme le Japon ou la Norvège n'ont jamais totalement abandonnée - pourrait pourtant être autorisée à nouveau dès 2007, du moins si les efforts de lobbying du Japon aboutissent. Dans ce contexte, l'initiative, soutenue notamment par le programme des Nations unies pour l'environnement, visant à mettre en oeuvre un plan d'action pour la conservation des mammifères marins de la région Caraïbe, prend toute son importance. En Guadeloupe, la côte Sous le Vent et les eaux de la mer Caraïbe constituent un havre de paix pour les mammifères marins. Visiblement, la Caraïbe est une zone propice et cruciale de reproduction, mais aussi de mise bas, de nurseries, d'allaitement et d'alimentation pour de nombreuses espèces telles que les cachalots, les baleines à bosse et les dauphins. Malheureusement la chasse au cétacé persiste encore dans certains pays caribéens largement subventionnés par le Japon et touche aussi bien les petits que les grands mammifères marins. Récemment, la presse s'est fait l'écho du harponnage de neuf orques et d'un rorqual à Saint-Vincent, ainsi que du braconnage de dauphins tachetés à la Dominique. Pour mettre fin à ces pratiques d'un autre siècle, la solution serait peut-être de constituer dans cette région un sanctuaire qui permettrait à ces espèces en voie de disparition de se régénérer et de vivre en paix. La mise en oeuvre d'un tel projet pourrait être validée lors de la douzième réunion intergouvernementale des États de la Caraïbe, qui se tiendra prochainement et à laquelle la France participera grâce à ses départements d'outre-mer. C'est la raison pour laquelle il lui demande, d'une part, si elle assistera personnellement à cette réunion et, d'autre part, si elle compte faire de la protection des cétacés dans la Caraïbe l'une de ses priorités pour 2006, en pesant activement dans le sens de la création d'un sanctuaire.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question posée concernant la protection des mammifères marins. C'est à la réunion annuelle de la Commission baleinière internationale qui s'est tenue à Saint-Kitts et Nevis, que la France a présenté son initiative pour la création d'un sanctuaire pour les mammifères marins dans les eaux sous juridiction en Carcaïbe. Tout en exposant que cette initiative française était pour le moment nationale, la vice-présidente du conseil régional de la Martinique qui accompagnait la délégation française a appelé les pays de la région intéressés par cette démarche à la rejoindre ultérieurement. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas se sont montrés très intéressés. Par ailleurs, lors de la réunion récente des parties à la convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, et plus particulièrement à son protocole relatif à la protection de la biodiversité, la France a de nouveau présenté son projet qui a fait l'objet d'une résolution encourageant les autres pays parties au protocole à conduire des actions allant dans le même sens. La réflexion au niveau national se poursuit, pilotée par la direction régionale de l'environnement de la Martinique et associant tous les acteurs concernés par la démarche.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalon](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100515

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7705

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2403